



D20260419

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DESIGNATION D'UN PRÉSIDENT DE SEANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 16 avril 2026

L'an deux mille-vingt-six, le seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, FOUGAIROLLE Michel, GRELOIS Irène LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHAZEL Ema (Procuration à Daniel TEISSONNIERE), CRES Sébastien (Procuration à Nadège LEBLOND), MEJEAN Gilles (Procuration à Serge SEMENOFF)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner un président de séance.
Monsieur Serge SEMENOFF se présente.

Vu les articles 2121-14, 2121-21 et 2121-29 du CGCT relatif à la désignation d'un président de séance autre que le maire de la commune pour présider lors de la séance du conseil au cours de laquelle sont votés les comptes financiers uniques de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De désigner monsieur Serge SEMENOFF comme président de séance.

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 17 avril 2026
Le Président, Serge SEMENOFF

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr